

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **COMPORTEMENT :**

Les adhérents s'efforceront d'avoir une attitude conviviale pendant les périodes de présence et s'abstiendront de tout comportement agressif notamment par rapport au(x) responsable(s) de salle.

Les adhérents devront utiliser les ordinateurs et autres matériels du club avec précaution. La consommation de boissons ou d'aliments sur les plans de travail des ordinateurs EST INTERDITE À PROXIMITÉ DU MATERIEL. La consommation d'alcool est interdite dans le local du club sauf à l'occasion de « pots » exceptionnels. En cas d'affluence, les adhérents devront éviter de communiquer bruyamment et ne pas diffuser de forte musique sur les haut-parleurs des ordinateurs. Les ateliers programmés seront prioritaires. Les adhérents ne suivant pas l'atelier pourront être tolérés sous réserve de ne pas perturber l'atelier en cours. Dans tous les cas, les adhérents devront respecter la propreté et l'agencement des locaux. A la fin des horaires d'ouverture, les adhérents devront éteindre les ordinateurs, RANGER LES CHAISES et le matériel qu'ils auraient pu sortir des armoires ou étagères de rangement. Les horaires de fermeture devront être respectés pour ne pas pénaliser les responsables de salle.

## **UTILISATION D'INTERNET :**

Les adhérents peuvent venir avec leur ordinateur personnel et se connecter en Wifi ou Ethernet ou utiliser librement un des ordinateurs du club en réseau sous réserve de respecter les règles ci-dessous :

La connexion Internet à des numéros surtaxés est strictement interdite. TOUTE CONNEXION INTENTIONNELLE À DES SITES QUE LA MORALE RÉPROUVE EST INTERDITE. LE RESPONSABLE DE SALLE SE RÉSERVE LE DROIT D'INTERROMPRE TOUTE CONNEXION JUGÉE NON CONFORME. Le téléchargement illicite de musiques et vidéo ainsi que de logiciels piratés n'est pas autorisé (les logiciels du type P2P ne pourront être utilisés qu'à titre de démonstration des fonctionnalités). Les logiciels « anti-virus », « anti-spyware » ainsi que les pare-feu (firewall) mis en place sur les ordinateurs du club ne devront pas être désactivés. Après tout téléchargement, les fichiers devront être supprimés des disques durs des ordinateurs du club à l'exception de fichiers d'intérêt général et légaux, pouvant être stockés dans un dossier spécifique (exemple mise à jour gratuite de logiciel, installateur de « shareware » ou « free-ware », guide d'utilisation).

Le débit ADSL étant partagé entre utilisateurs connectés, en cas de présence de nombreux adhérents connectés, chacun devra limiter ses téléchargements de gros fichiers pour ne pas pénaliser le débit reçu par d'autres personnes.

**TOUS LES FICHIERS PERSONNELS QUI NE SERONT PAS CLAIREMENT IDENTIFIÉS SERONT DÉTRUITS.**

## **UTILISATION DES ORDINATEURS :**

Les adhérents se connectent normalement avec un compte de session « normal ».

L'installation de logiciels modifiant la configuration système ne pourra être faite que par des membres disposant des autorisations « administrateur ».

Le démontage des ordinateurs est interdit sauf aux responsables de salle.

Chaque adhérent pourra créer sur les ordinateurs ou disques durs externes du club un dossier avec des documents personnels dans la limite d'une taille de 1 Go par personne et sous réserve de la légalité de ces fichiers.

## **SECTION VIDEO :**

Le matériel vidéo ne pourra être utilisé qu'aux heures de présence d'un responsable de section vidéo ou après une formation spécifique assurée par ces responsables.

Les membres du club devront veiller à la bonne qualité des supports magnétiques présentés afin d'éviter tout problème mécanique et éviter une usure prématurée.

La quantité de cassettes vidéo à copier par chaque adhérent devra rester dans une limite raisonnable afin d'éviter de longs délais d'attente avant utilisation par les autres adhérents.

De même, l'utilisation de la platine tourne-disque pour transfert des 33/45 tours en format MP3 devra être partagée équitablement entre les utilisateurs.

Les adhérents sont priés d'effacer les fichiers de travail après traitement. La récupération de ces fichiers sur clé USB ou disque dur externe personnel est recommandé. Les responsables de section vidéo pourront supprimer des fichiers non utilisés en cas de saturation des disques durs.

## **EMPRUNT DE MATERIEL :**

L'emprunt de matériel n'est pas autorisé sauf accord exceptionnel du responsable de salle et sous réserve que ce matériel ne fasse pas défaut au bon fonctionnement du club pendant la durée de l'emprunt.

Le matériel vidéo ne pourra être emprunté compte tenu de sa fragilité relative.

## **COPIE ET ECHANGE DE LOGICIELS ET FICHIERS :**

La copie de logiciels avec n° de licence appartenant au club n'est pas autorisée. Les éventuels échanges de logiciels et fichiers entre membres du club se feront sous l'entière responsabilité des adhérents.

## **CONSOMMABLES :**

L'utilisation des imprimantes à titre individuel n'est pas autorisée. Seules les impressions permettant le bon fonctionnement de groupes de travail sont autorisées.

## **LISTE DE DIFFUSION :**

Le club met à la disposition des adhérents une liste de diffusion sur Internet. Cette liste sert en priorité à informer sur les activités du club (ateliers, démos, projets, etc.).

Elle permet aussi aux adhérents ayant un problème informatique ou besoin d'informations de solliciter une aide rapide par retour de mail.

Les mails humoristiques, chaînes de diffusion, propagande politique ou religieuse ne sont pas acceptés. Les membres auteurs de ces messages pourront faire l'objet d'un message d'avertissement, puis d'une exclusion temporaire ou définitive de cette liste.

## **SANCTIONS :**

En cas de manquement au règlement intérieur perturbant le bon fonctionnement du club, le responsable de salle sera en droit de signaler le comportement de l'adhérent au bureau qui pourra définir une sanction allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club.